

Département de la
COTE D'OR

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES**

Arrondissement
de
BEAUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Convocation du
13 décembre 2017

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

PRESENTS : PRESIDENT : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Claude REMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Lionel PAULIN, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Dominique VERET, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Michel PERSONNIER, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Pascal BONVALOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Richard MEYER (en remplacement de Jean-Louis LEXTREYT), Aleth DETOT, Muriel MONIER, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Rudy VADUREL (en remplacement de Marcel JOBARD), Maurice CHEVALLIER, Claude CHARLES.

EXCUSES : Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Christian HOQUET, Olivier BAYLE, Jocelyne FINCK, Didier PRORIOLE, Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREYT, Pascal BORTOT, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD.

POUVOIRS : Anne SEGUIN a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.

Mary QUINTALLET a donné pouvoir à Danielle BELORGEY.

Christian HOQUET a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.

Didier PRORIOLE a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

Pascal BORTOT a donné pouvoir à Gilles GADESKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard TARDY.

C/17/248 - OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT - VOTE DES TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2018

Considérant la multiplicité des tarifs d'assainissement sur les divers secteurs géographiques constituant désormais la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,

Considérant la différence de mode de gestion (Régie ou Affermage) dans l'exercice de la compétence,

Vu les disparités tarifaires préexistantes,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L-1331-1 à L-1331-8.

Il est proposé la liste de tarifs ci-après, correspondant aux tarifs appliqués actuellement sur chaque secteur en assainissement collectif, pour une reconduction de ceux-ci en 2018.

Par ailleurs, il est proposé une homogénéisation des tarifs liés à l'Assainissement Non Collectif (ANC) ainsi que les frais associés à des missions récurrentes du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 76 voix Pour et 1 voix Contre :

- **FIXE** les tarifs communautaires de l'assainissement comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

1. Assainissement collectif :

	Abonnement assainissement € HT	Redevance assainissement € HT /m ³	Prix € HT assainissement ramené au m ³ (120 m ³)
Secteur Hautes Côtes de Nuits (1)	106.00	1.35	2.23
Secteur Vosne (2)	75.00	1.21	1.84
Secteur Plaine (3)	36.50	1.10	1.40
Corgoloin – Magny-les-Villers	106.00	2.04	2.92
Boncourt le Bois	60.00	1.00	1.50
Sud Dijonnais (4) (part communautaire)	10.00	0.08	0.16
Chambolle-Musigny & Morey-St-Denis	45.00	1.37	1.75
Gevrey-Chambertin autres communes (5)	20.00	1.37	1.54

(1) : Arcenant, Chauv, Fussey, Marey-les-Fussey, Meuilley, Villars-Fontaine.

(2) Flagey-Echezeaux, Gilly-lès-Cîteaux, Saint-Bernard, Vosne-Romanée, Vougeot.

(3) Agencourt, Comblanchien, Gerland, Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey, Quincey, Villers-la-Faye.

(4) Barges, Broindon, Corcelles-les-Cîteaux, Epernay-sous-Gevrey, Noiron-sous-Gevrey, Saint-Philibert, Saulon-la-Chapelle, Saulon-la-Rue, Savouges.

(5) Bevy, Brochon, Chamboeuf, Chevannes, Clemencey, Collonges-les-Bevy, Couchey, Curley, Curtil-Vergy, Detain-et-Bruant, Fixin, Gevrey-Chambertin, l'Etang-Vergy, Messanges, Quemigny-Poisot, Reulle-Vergy, Segrois, Semezanges, Ternant, Urcy.

2. Assainissement Non Collectif (ANC) géré en Régie :

- Redevance ANC : 20.00 € HT/an
- Contrôle de conception implantation dans le cadre d'un dépôt de PC : 90.00 € HT
- Contrôle d'exécution dans le cadre d'un dépôt de PC : 130.00 € HT
- Absence et/ou refus de contrôle de conception/implantation : 150.00 € HT
- Absence et/ou refus de contrôle de bonne exécution des travaux : 200.00 € HT

3. Frais courants sur prestations exécutées en Régie :

- Frais de contrôle pour vente d'un bien : 70.00 € HT
- Frais de déplacement pour intervention non justifiée : 55.00 € HT/heure.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Christophe LUCAND.

Certifié exécutoire en application de l'Article 1^{er}
de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982.

Acte reçu par les services préfectoraux le :

20 DEC. 2017

Le Président,



Christophe LUCAND

